

En ce printemps 1956, les caisses de l'État étaient (déjà !) à marée basse et les finances publiques ont bien du mal à assurer une allocation décente aux "vieux travailleurs". Paul Ramadier, le ministre des finances décide alors de créer une taxe sur les automobiles pour venir en aide aux personnes âgées. Adopté par le Parlement le 27 juin 1956, le texte entre en application en septembre et les premières vignettes arborant la mention "Fond national de solidarité" apparaissent sur les pare-brise dès le mois de décembre. Les retraités ne verront pas la couleur de cet argent, mais il faudra attendre 1959 pour qu'un article de loi mette fin à l'hypocrisie. Dès lors, les recettes seront "acquises au budget de l'État" et le resteront jusqu'en 2001.